Communications

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **74 (1979)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Parc alpestre Val Canaria–Piora–Lucomagno

Test pour un projet pionnier

ti. Préserver, développer et améliorer un site, et l'alliance traditionnelle de l'homme et de la nature – telle est l'idée fondamentale du projet de Parc alpestre Val Canaria – Piora – Lucomagno qui a été récemment présenté par la LSP et l'Etat du Tessin. Il remplace le projet «Valbella» (val Calanca) élaboré en 1977, et sera notamment financé par le legs Rosbaud-Schaefer, de 1,5 million de francs.

Lors d'une conférence de presse à Bellinzone, *Mme R.-C. Schüle*, présidente de la Ligue suisse du patrimoine (LSP), et *M. Fulvio Caccia*, conseiller d'Etat, ont présenté ce projet. On sait que le choix de ce site a été fait en fin janvier 1978 par le comité central, parmi 11 propositions, et que le projet détaillé a été élaboré par un groupe de travail formé de représentants de la LSP, de la Ligue suisse pour la protection de la nature, de la Fondation suisse pour l'aménagement du paysage, du Département de la protection de l'environnement de l'Etat du Tessin, et de l'Inspection fédérale des forêts.

Une Fondation responsable

L'actif soutien du Conseil d'Etat tessinois a permis de se mettre rapidement à la tâche et d'associer très tôt les communes intéressées au travail de formation de l'opinion. Au début de l'été, les principales lignes du projet étaient définies. Le comité de la LSP, le Conseil d'Etat tessinois, les communes et les bourgeoisies donnèrent leur accord de principe, après quoi certains points furent éclaircis, et l'on élabora les statuts de la future institution responsable. On a prévu une *Fondation*, qui doit être créée au cours du premier semestre 1979, puis réaliser le projet, petit à petit, selon les directives prévues. Seraient représentés au conseil de fondation, outre la *LSP* et le *Canton* en tant que principaux responsables, la *Confédération*, les *communes politiques*, et les *corporations d'Airolo, Quinto, Olivone et Osco*. Les mesures de protection et de développement seraient financées par des subsides du fonds Rosbaud de la LSP, par des subventions fédérales et cantonales, et par des contributions provenant d'autres sources de droit public et privé.

A la conférence de presse, le chef du Département de l'environnement du canton du Tessin, M. Caccia, loua les beautés du site retenu pour la réalisation du Parc alpestre. Vu ses buts, le projet peut être qualifié *d'avant-garde*. C'est aussi la première fois qu'une contrée figurant à l'*inventaire fédéral des sites d'importance nationale* est destinée à un tel but. Du côté de la LSP, il a été souligné qu'on n'est pas venu avec l'intention première de poser des signaux d'interdiction. Il s'agit bien plutôt de réaliser, par un *travail commun*, une idée favorable aussi bien à la nature qu'à la population autochtone et à ceux qui cherchent des espaces de détente.

Protéger et aménager

Qu'envisage-t-on de réaliser? La région considérée, entre la Léventine supérieure et le Lukmanier, comprend une surface d'environ *110 kilomètres carrés*. Elle pourrait être agrandie ultérieurement dans la direction de Greina (GR). Cette contrée se caractérise par une richesse exceptionnelle du point de vue géologique, topographique, de la faune et de la flore, et une économie alpestre très traditionnelle et restée dans une large mesure à l'abri des incursions de la technique. Aussi se prête-t-elle remarquablement au vivant contact des hommes avec la nature et la civilisation paysanne. Afin de préserver l'équilibre naturel et d'assurer à longue échéance l'exploitation des alpages, le projet prévoit des *mesures de protection aussi bien que de soutien.*

Les premières concernent l'ensemble du domaine forestier, certains secteurs rocheux et d'autres de marais et de rives, le régime des eaux, la flore et la faune. Elles concernent d'ailleurs aussi bien de nouveaux que d'anciens bâtiments, doivent régler la circulation des véhicules motorisés et les exercices militaires de manière à ménager l'environnement, et empêcher un développement intensif de la technique. Elles posent de délicats problèmes et, pendant l'exécution du projet, exigeront de part et d'autre beaucoup de *doigté*.

Les mesures de développement comportent d'*intéressantes perspectives*, en particulier, pour l'exploitation agricole. Elles devront contribuer à l'assainissement des alpages et au maintien de leur exploitation, appuyer les projets communautaires, encourager l'artisanat. Les infrastructures utiles à l'agriculture et au délassement devront être installées et entretenues dans le respect des paysages. L'information et la recherche scientifique auront aussi leur importance.

A bout de patience

La LSP rompt avec sa «fille» tessinoise

lsp. Après de vains efforts, qui ont duré plusieurs années, pour établir

une collaboration avec la *Società ticinese per la conservazione delle bellezze naturali ed artistiche*, le comité central de la *Ligue suisse du patrimoine (LSP)* a décidé de rompre au 1er janvier 1979 ses relations avec cette association, et de prendre ses distances quant à sa future activité. Ce sont surtout la perte de confiance à l'égard de la direction actuelle de l'organisation tessinoise, et son comportement envers la LSP, qui ont motivé cette décision.

«Défense du patrimoine – une nécessité»

Collaboration avec une banque

Ba. A l'enseigne de «Défense du patrimoine – une nécessité», la Ligue suisse du patrimoine a organisé avec la Société de banque suisse (SBS) une exposition itinérante pour vitrines qui a débuté le 24 janvier à Bâle et passera dans diverses villes suisses (Romandie comprise) durant les années 1979 et 1980.

A l'inauguration, *M. Gottfried Huber*, vice-directeur de la SBS, a rappelé les motifs de l'exposition. Elle se veut, par anticipation, une contribution au 75me anniversaire de la *Ligue suisse du patrimoine*, qui sera célébré en 1980. En un temps où les fonds publics se font maigres pour la vie culturelle, l'aide privée doit être d'autant plus substantielle, et la cause d'autant mieux défendue auprès de la population. Cette petite exposition devrait y contribuer. Composée de 12 parties réunissant des images éloquentes accompagnées de brefs commentaires, elle attire l'attention du public sur les efforts de la LSP et de ses sections. Elle renseigne sur les buts et l'organisation de la Ligue, sur sa collaboration avec les associations à buts analogues, et sur ses relations avec les pouvoirs publics. Des exemples favorables et défavorables montrent combien il est important de protéger le paysage contre de graves atteintes, et d'aménager au mieux les édifices ou les ensembles architecturaux. Elle renseigne aussi sur les activités de la LSP en matière d'information et de prestations de services, et sur la façon dont elle finance son travail. L'exposition se termine par un appel aux spectateurs, les invitant à agir dans le sens du «Heimatschutz».

Projets et espoirs

Mme R.-C. Schüle, présidente de la LSP, remercia la SBS de son soutien et de sa réalisation si réussie, puis exposa aux personnes présentes les problèmes actuels de la Ligue et les efforts qu'elle accomplit pour se réformer. Ils ont pour but de rendre son activité plus efficace, et, dans l'esprit des fondateurs, de l'orienter davantage vers les nécessités du présent et de l'avenir. Il s'agit en particulier de soutenir toute initiative privée propre à rendre notre espace vital plus agréable et qui réponde au besoin fondamental de l'homme de se sentir à l'aise dans son pays.

Après les gigantesques pertes subies les quatre dernières décennies par notre patrimoine architectural, releva pour finir M. *H. Weder*, président de la section bâloise, une réjouissante tendance se manifeste depuis quelque temps à Bâle en faveur des édifices anciens. La nouvelle loi de protection et de zonage, à laquelle la section a beaucoup collaboré, y contribue aussi. Mais les Bâlois attendent encore avec impatience une loi sur la protection du patrimoine architectural. Ils espèrent aussi que la SBS reconstruira dans un style fidèle à l'ancien, au moins extérieurement, le bâtiment de son siège principal détruit par un incendie en décembre 1978.

Calendrier

Ligue suisse du patrimoine

21 avril: assemblée des délégués à Bâle; *14/15 juillet:* Remise du prix Wakker et fête à Ernen VS; *22/23 septembre:* assemblée générale en Gruyère.

Section glaronaise

19 mai: assemblée générale au centre de loisirs de Luchsingen, suivie d'un film; puis visite des travaux de restauration au hameau d'Adlenbach.

Section vaudoise

5 mai: excursion d'une journée par Spiez, Amsoldingen, Riggisberg et Rueggisberg; *30 juin:* assemblée générale à Château-d'Oex, Rougemont et Gessenay; *22 septembre:* excursion d'une demi-journée à Démoret et Chêne-Paquier.

Vue de détail de l'exposition commune de la LSP et de la Société de banque suisse (photo SBS).